Un voyageur disparaît entre Arras et Paris

ON CROIT QU'IL EST TOMBÉ DU TRAIN

Paris, 26 décembre. — A l'arrivée, hier soir, à la gare du Nord, à 7 heures 20, du train parti d'Arras à 5 heures 13, un soldat du 35e d'infanterie à Belfort, M. Edgard Dehaines, en permission à Paris, chez ses parents, 8, rue Caël, est venu déclarer au commissariat de la gare que son cousin, Charles Defosseux, avec qui il se trouvait dans le compartiment, était disparu en cours de route.

M. Edgard Dehaines, qui dormait profondément, fut soudain réveillé par le froid, la porte du wagon était ouverte et à ce moment il constata que son compagnon ne l'accompagnait plus.

Des recherches ont été faites le long des voies mais sont restées infructueuses. M. Defosseux est-il tombé du train ou descendu en cours de route? On ne sait.

Chronique Locale

ROUBAIX

Aujourd'hui, samedi 27 décembre :

Soleil: lever, 7 h. 46; coucher, 15 h. 58.
Nouvelle lune.
Aujourd'hui: St Jean; demain: Sts Innocents.
A 9 h., tribunal de simple police.
Bains-douches de la Caisse d'épargne. Service d'hiver (salle chauffée). De 8 h. à midi et de 16 à 20 h.
Caisse d'épargne fermée.

FÉDÉRATION pour le Perfectionnement du Tir

A L'ARME DE GUERRE
A LONGUE PORTÉE

Le Comité de la Fédération nous prie d'insérer l'appel suivant :

Plus que jamais, toute nation qui ne veut pas périr doit tendre jusqu'au maximum, son énergie guerrière et son organisation militaire.

A partir de seize ans, tous les jeunes gens ne faisant pas partie d'une Société de préparation militaire, doivent venir se faire inscrire à la Fédération, où des cours préparatoires vont commencer sous peu, afin de leur permettre d'apprendre à tirer au tir réduit, à savoir se servir de leur arme, puis ensuite tirer à l'arme de guerre; dans les régiments, un bon tireur est bien vu de ses chefs.

Il est du devoir des sous-officiers, caporaux, brigadiers et soldats de Roubaix et environs de *venir se perfectionner dans le* tir à l'arme de guerre. Il faut être toujours prêt.

Pour 1 fr. 50, tous participeront aux tirs et aux concours.

Que les tireurs de 1913 viennent retirer leurs cartes afin d'éviter de la faire présenter par la poste, ce qui occasionnerait des frais pour la Fédération.

Il suffira d'un peu de bonne volonté de leur part afin de venir avec de nouveaux adhérents.

« La sixième et dernière réunion d'inscription et de remises de cartes aura lieu dimanche 28 courant, de 10 heures à 11 heures 3/4, dernier délai, à l'entresol du Grand Café, 4, rue de la Gare, entrée par la petite porte, où il y aura un écriteau « Fédération de Tir ».

Commissaires de service : M. le lieutenant Lefebvre, secrétaire général; MM. Tavernier, Facques et Lesage.

Pour la Patrie, tous jusqu'au dernier.
LE COMITÉ.

A L'INSTITUT POPULAIRE. — *Enseignement ménager des mères de famille.* — Demain, dimanche, à 4 heures 1/2, aura lieu la fête de l'Arbre de Noël. Une conférence avec projections sera donnée par M. l'abbé H. Dubrulle, docteur es-lettres, bibliothécaire aux Facultés Catholiques de Lille. Après la conférence aura lieu l'illumination de l'Arbre de Noël. Les jouets seront distribués lundi, à la réunion des mères de famille.

L'ARBRE DE NOËL AU SACRÉ-CŒUR. — Le patronage Saint-François de Sales a offert une *jolie séance aux parents des sociétaires* et aux bienfaiteurs. Pour cette fête annuelle, qui a eu lieu jeudi soir, un très intéressant programme *avait été élaboré* et il a été parfaitement exécuté par les acteurs du patronage et de la société dramatique « Les *Amis Réunis* ». *L'interprétation fut impeccable* et pleine de naturel et d'entrain. D'abord la gentille comédie « Les voleurs discrets », fut une *occasion de mettre en relief* les qualités scéniques des aînés du patronage qui affirmèrent ainsi leur talent et obtinrent de légitimes applaudissements.

Malgré son titre « Une triste affaire », fut une nouvelle occasion de rire et de s'amuser. Cette opérette fit, en outre, valoir des voix bien timbrées.

Un bon monologuiste et un baryton à la voix sûre et prenante, puis des soli de piston, des récitations dramatiques, remplirent les intermèdes. Enfin, la soirée s'est terminée par une comédie bouffe « Polycarpe à Paris ».

Le piano d'accompagnement était tenu avec art par Mlle *Marie-Louise Lams.*

Au milieu de la séance, eut lieu la distribution des récompenses qui, vu le grand nombre, avait été *commencée le dimanche précédent.*

Avant cette distribution, M. l'abbé Hannon a adressé quelques mots de remerciements et de bienvenue à M. le Curé et à Mgr le Recteur des Facultés Catholiques de Lille, qui, chaque année, vient encourager de sa présence, l'œuvre des patronages.

Mgr Margerin répondit de la façon la plus aimable et félicita tous les acteurs de leur talent, en même temps que de leur dévouement à l'œuvre éminemment sociale des patronages catholiques. Il rappela les devoirs des parents et termina en invitant les jeunes gens à s'attacher de plus en plus à leur dévoué directeur.

Les paroles de Mgr Margerin furent chaleureusement applaudies et l'assistance exprima ainsi son respect à Mgr le Recteur et sa sympathie pour le *cher directeur du patronage.*

La distribution des récompenses se fit dans le *meilleur ordre* et chacun s'en alla heureux.

DANS LA CORPORATION DES PLAFONNEURS. — Le Syndicat ouvrier du bâtiment nous communique, avec prière d'insérer, un document qui consiste en une lettre adressée à MM. les patrons plafonneurs accompagnée d'un projet de tarif. Voici ce document à titre d'information :

La corporation des ouvriers plafonneurs et aides, réunie en assemblée générale le jeudi 11 décembre 1913, a décidé à l'unanimité de vous *présenter le projet de tarif suivant.*

Nous vous informons par la même occasion que nous nous tenons à votre disposition pour toute discussion utile.

Veuillez recevoir, Monsieur, nos salutations empressées. *La Commission syndicale.*

PROJET DE TARIF. — Article 1er. — La journée de travail sera répartie selon les saisons de la façon suivante : 1° en janvier et décembre, 8 h.; 2° février et novembre, 9 h.; 3° mars à octobre, 10 heures.

Art. 2. — Le minimum de salaire pour les ouvriers plafonneurs sera de 0 fr. 55 l'heure et pour les aides plafonneurs de 0 fr. 45. Le demi-ouvrier sera payé de 0 fr. 45 à 0 fr. 50 selon les capacités.

Art. 3. — Il sera accordé un supplément de 0.10 l'heure pour abattage de vieux plafonds, vieux murs, etc.

Art. 4. — Le travail à l'échelle volante sera payé trois heures pour deux.

Art. 5. — Tout travail de nuit, jour férié ou dimanche, sera payé deux heures pour une.

Art. 6. — Pour les travaux exécutés dans les communes limitrophes de Roubaix, il sera accordé à l'ouvrier un franc de déplacement par jour quand l'ouvrier ne pourra retourner chez lui, les frais de pension seront à la charge du patron en plus un retour gratuit tous les quinze jours.

Le tout pour tous ouvriers sans distinction.

Art. 7. — *Les patrons seront tenus de prévenir* l'ouvrier huit jours avant tout renvoi; dans le cas contraire le patron allouera une indemnité égale à une semaine de travail. L'ouvrier sera tenu à faire de même.

Art. 8. — La paye sera faite sur les chantiers ou au bureau à l'heure où l'ouvrier doit cesser sa journée.

Art. 9. — Chaque ouvrier recevra à chaque fin de semaine une feuille de paie au nom du patron indiquant le nom de l'ouvrier, la date et la somme qu'il a à recevoir. Cet écrit sera toujours fait à l'encre.

Art. 10. — *Les rapports entre patrons et ouvriers seront toujours courtois.*

Art. 11. — Tout différend qui surviendrait entre patrons et ouvriers ou aides-ouvriers sera tranché par le syndicat et le patron intéressé avant toute instance en justice.

NOS JEUNES ARTISTES. — Nous avons annoncé que nos jeunes concitoyens, MM. Wuillemenot et Delmeule, anciens élèves de l'Ecole des Arts Industriels de Roubaix, avaient obtenu de belles récompenses de la Société des Sciences de Lille. Nous ajoutons avec plaisir que ces jeunes artistes ont été pendant quatre ans élèves de M. Maurice Bouzin, qui les a formés et conseillés de très près dans son cours de composition décorative.

SIMPLEX. — Appareil à jouer le piano. Vente et location. Maison Screpel, 138, Grande-Rue, Roubaix. Tél. 2112. 953-10

LES VISITES. — On nous prie d'insérer la note suivante :

Pour répondre au désir exprimé par plusieurs personnes, les dames empêchées de rendre des visites cet hiver, et désireuses de supprimer l'envoi de cartes cornées, au profit de l'Œuvre des Ecoles catholiques, peuvent envoyer leur nom et leur offrande chez Mme Auguste Wattinne, 26, rue de Lille. La liste sera close le 31 décembre et sera envoyée la première semaine de janvier aux dames dont le nom figure dans l'annuaire des grandes familles de Roubaix.

BONNETERIE D'HIVER, détail au prix du gros. A la Ville de Roubaix, 35bis, r. Lannoy. 13-2

CHUTE GRAVE D'UN ENFANT. — Un enfant de six ans, Henri Dekeyser, dont les parents habitent rue des Anges, cour Jénart, a fait une chute grave en jouant dans sa maison. M. le docteur Montaigne, mandé, a constaté qu'il s'était fracturé le coude gauche. Le petit blessé a été conduit à l'hôpital de la Fraternité.

ÉTRENNES dernières créations en horlogerie, bijouterie, objets pour **cadeaux,** maroquinerie, sacs de dame, 40 % meilleur marché de la région, Mon **E. Wolnet,** 3, pl. du Trichon, Rx. 68992

LA RAGE CANINE. — En raison d'un cas de rage, qui vient d'être constaté à Roubaix, l'Administration municipale vient de donner des ordres pour faire circuler la chaînette à chiens dans les rues de la ville.

VOITURES D'ENFANTS PLIANTES. — **Eug. Roussel,** fabricant, 69, r. de Lannoy. 466-1

LES VOLS SUR LES CAMIONS. — M. Noël Daël, camionneur, demeurant rue de la Toesée, n° 86, à Tourcoing, avait abandonné vendredi matin, vers sept heures, son attelage pour se rendre au bureau d'octroi de la gare annexe.

A son retour, quelques instants plus tard, M. Daël constata qu'une corde en chanvre d'une longueur de trente mètres et valant 10 francs lui avait été enlevée de son camion.

Plainte a été déposée à M. Alauzen, commissaire de police du 1er arrondissement.

LES MÉNAGÈRES économes s'approvisionnent à la Laiterie des Halles, 51, rue Pierre-Motte, Rx. Beurres de Normandie 1,55. Beurres d'Avesnes 1.85 le 1/2 kilo. 69516d

LE JOURNALIER, LE CHIEN ET LES TROIS FRANCS. — Une arrestation. — Il y a huit jours, Mme Vve Vierlinck, cabaretière, rue des Champs, 23, remettait à Alfred Pysson, journalier, âgé de 28 ans, sans domicile fixe, une somme de 3 fr. et son chien pour le conduire chez M. Leplat, vétérinaire, en le priant de bien vouloir l'examiner. En possession de la somme d'argent et du chien, Alfred Pysson ne se rendit pas chez M. le vétérinaire et disparut. Depuis ce temps, la police le recherchait, quand vendredi matin, elle apprit qu'il se trouvait dans un estaminet de la rue Nain; c'est là qu'il fut arrêté et conduit au poste de police du 1er arrondissement.

Interrogé par M. Alauzen, commissaire de police, le journalier reconnut les faits qui lui sont reprochés. Il a été maintenu en état d'arrestation et transféré à la maison d'arrêt de Lille, sous l'inculpation d'abus de confiance.

LA FAÇON DE DONNER vaut mieux que ce que l'on donne, c'est juste, mais il subsiste l'embarras du choix de la chose à donner. C'est pourquoi, las de chercher parmi la foule des objets conventionnels tout le monde envoie du Dubonnet. On peut assurer que les souhaits et le cadeau sont partout et par tous accueillis chaleureusement. 13045ad

LA BARRIÈRE ENFONCÉE. — M. Prouvost, confiseur à Touffiers, dont l'attelage avait enfoncé la barrière du passage à niveau du chemin de fer, nous prie de dire que l'accident s'est produit à 5 h. 1/4 de l'après-midi et que la barrière n'était pas éclairée; de plus aucun rapport n'a été rédigé à sa charge.

TOUS CEUX QUI PARLENT OU CHANTENT souvent liront avec intérêt l'article « Hygiène de la voix » publié page 23 dans l'almanach du « Journal de Roubaix » et y trouveront de précieux conseils. 69509d

CROIX

Une Réunion du Conseil Municipal

Le Conseil municipal s'est réuni, vendredi soir, à 20 h. 45, sous la présidence de M. Telliez, maire.

Entretien des chemins vicinaux

Le Conseil autorise l'Administration à faire procéder à l'adjudication pour l'entretien des chemins vicinaux ordinaires pour une période de 5 ans. La dépense annuelle est évaluée à 9.858 fr.

Révision des listes électorales

MM. Desreux, Mestdagh et Tirlois sont désignés pour faire partie de la Commission pour la révision des listes électorales pour 1914.

Nominations des répartiteurs

L'Administration municipale présente au Conseil la liste des répartiteurs pour 1914, qui sera soumise à l'approbation de M. le Préfet du Nord.

Sapeurs-Pompiers

Le Conseil autorise M. le Maire à passer un marché de gré à gré pour l'achat d'un dévidoir et de deux échelles automatiques, le tout d'une valeur de 552 francs.

Tribunal de Commerce

Sur la demande de l'Administration municipale le Conseil décide la création d'un bureau de vote à Croix pour les élections au Tribunal de commerce.

Nouveau et vieux forages

Une somme de 4.000 francs est votée pour les travaux à effectuer au vieux forage. L'Administration municipale et la Commission spéciale s'occupent activement des travaux pour le nouveau forage.

Budget primitif de 1914

Le budget primitif pour 1914 se balance en recettes et en dépenses à la somme de 281.632 fr. 5 cent. Le budget prévoit 4.500 fr. pour les familles nombreuses; 3.000 fr. pour les femmes en couches; 2.000 fr. pour le personnel de l'Hospice et pour l'amélioration des incurables, et une somme de 6.000 francs en plus est également prévue pour l'entretien des rues.

Le budget de 1914 est supérieur à celui de 1913, de 24.433 fr. 93 cent. Le Conseil donne son approbation.

Crédits divers

Le Conseil aprouve les crédits divers supplémentaires au budget additionnel de 1913.

Bureau de poste

M. le Maire fait part au Conseil que le bureau des Postes sera ouvert à partir du 1er janvier prochain de 7 à 21 h. Une somme de 200 fr. est votée en faveur du facteur pour les heures supplémentaires.

Eclairage public

Le Conseil décide l'installation de quatre nouvelles lanternes à gaz sur le boulevard, de deux rue du Château et d'une rue de la Chasse.

A propos des dépenses pour les voyages à la mer

M. le Maire dit avoir reçu de M. Pachy, ancien secrétaire de la Mairie, une lettre recommandée et non fermée; mais il n'en donne pas lecture.

A ce sujet, M. le Maire fait part au Conseil que M. Pachy n'a pas encore remis les pièces justificatives concernant les 665 fr. de dépenses qui ont été effectuées pour des voyages des enfants à la mer.

M. le Maire ajoute que M. le Préfet insiste formellement pour que ces pièces comptables lui soient envoyées dans le plus bref délai. « Je n'aurai pas fait allusion à cette lettre, déclare M. le Maire, si elle avait été cachetée, et qui sait si M. Pachy n'a pas envoyé sa prose aux journaux. »

A 21 h. 30, l'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire prononce le huis clos.

Au moment où notre collaborateur sort de l'Hôtel de Ville, M. Pachy lui remet le communiqué suivant que nous publions à titre de document :

« Au cours de la séance du Conseil municipal du 3 juillet 1912, le Maire de Croix a présenté de telle façon l'affaire des justifications, qu'un doute insidieux en est résulté, tendant à laisser croire qu'après avoir touché 655 francs de la Recette municipales pour trois voyages à Zuydcoote et à Dunkerque, je me refusais à produire le détail des dépenses que j'aurais faites.

» Par une habile restriction mentale, le Maire actuel avait soigneusement omis d'ajouter les précisions ci-après, qu'il connaissait d'ailleurs fort bien. Les mandats d'avances ont été ordonnancés, par ordre de l'ancien Maire, au nom du Secrétaire de Mairie, qui n'a pu que les établir. Le montant de ces mandats ont été remis à l'ancien Maire, qui en a fait l'emploi que bon lui a semblé. Il y a lieu d'observer que s'il a employé ce moyen, c'est parce que le règlement ne lui permet pas d'ordonnancer, en son nom, un mandat qu'il doit toucher. L'ancien Maire a dirigé en personne ces voyages, pendant que le Secrétaire était au travail, à la Mairie.

» Dessaisi, par ordre du Maire, des fonds que celui-ci a dépensés, au nom et pour le compte de la commune qu'il administrait, je ne puis être astreint, par conséquent, à la production, et encore moins à la certification des pièces justificatives correspondant aux avances litigieuses. Il est, en effet, contraire à la législation municipale de rendre un Secrétaire de Mairie responsable d'un acte de gestion du Maire.

» La prétention émise par le Maire actuel de Croix, de me faire approuver les dépenses de son prédécesseur constitue un abus de pouvoir qualifié. L'illégalité de ce procédé saute aux yeux des moins prévenus, car il ne saurait être question de me faire supporter les conséquences d'imputations budgétaires, qu'à aucun moment je n'ai été à même de contrôler.

» La manière de voir du Maire est d'autant plus grave encore, qu'elle repose sur un autre abus de pouvoir commis par son prédécesseur, qui pour se procurer les fonds afférents aux dites dépenses, a touché le montant de mandats qu'il avait fait ordonnancer par interposition d'employé communal placé sous ses ordres.

» En fait et en droit, la régularisation de ces dépenses, et à l'établissement desquelles je suis resté étranger, ne peut être homologuée que par jugements d'un tribunal administratif devant lequel j'entends me pourvoir, indépendamment des sanctions qu'il y aura lieu de requérir contre les auteurs de cette comptabilité occulte, et sans préjudice de dommages-intérêts à libeller, à raison des sujétions qui me sont occasionnées. »

MORT DE M. JÉRÔME, PÈRE DE M. LE COMMISSAIRE. — Nous apprenons la mort, dans la Somme, après quelques semaines de maladie, de M. Jérôme, père de M. le commissaire de Croix. Le défunt était âgé de 69 ans. Nous présentons à M. Jérôme et à sa famille nos sincères condoléances.

LE POUCE ÉCRASÉ. — Aux Machines agricoles, François Temmerman, 34 ans, demeurant à Flers-Bourg, a eu le pouce droit engagé et écrasé entre deux chariots. Douze jours de repos; docteur Berthou.

ÉLÉPHANT PORTE-BONHEUR

C'est une merveille pour cadeau de roi disent les connaisseurs, *en tous cas, il n'est* pas plus somptueuse étrenne à offrir que l'Eléphant Porte-Bonheur de « A la Marquise de *Sévigné* », 84, *rue Nationale.* 69463d

WASQUEHAL

Le projet de cimetière au Capreau

APRÈS le VOTE du CONSEIL MUNICIPAL LE COMITÉ POURSUIT SON ACTION

Le Comité du Cimetière du Capreau, nous prie d'insérer la communication suivante :

Nous avons lu avec une certaine surprise le compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 23 décembre où l'importante question du cimetière du Capreau était à l'ordre du jour.

Les raisons invoquées par le rapporteur pour nous refuser ce cimetière ne sont pas valables car 1° la route est très longue, tous les conseillers du quartier l'ont reconnu; nous ne comprenons pas comment on a pu dire devant des gens sensés qu'il n'y a qu'une petite distance entre les quartiers du Centre et du Capreau; 2° Nous avons prouvé qu'il s'est dépensé 1.000 francs cette année pour les concessions achetées au cimetière du Blanc-Seau et de Croix; 3° Nous voyons avec plaisir que l'Administration municipale constate qu'avec un capital de 15.000 francs et une dépense annuelle de 360 francs on peut établir un cimetière au Capreau. Les contribuables ne seraient donc pas accablés par cette charge supplémentaire et il nous semble qu'il faudrait bien peu de centimes additionnels pour trouver 360 fr. par an!!...

Nous tenons à protester une fois de plus contre l'accusation portée contre nous par le citoyen Mille disant que nous avons forcé la main des signataires, nous le mettons au défi de citer un nom, nous lui avons dit lorsque nous l'avons vu *que tous ceux qui avaient signé l'avaient fait* librement et en connaissance de cause. De plus, nous n'avons pas fait de cette question une question politique et la meilleure preuve que nous puissions en donner c'est que nous avons visité les conseillers du quartier pour leur demander de s'occuper de cette question.

C'est un moyen bien commode que de rejeter une pétition sans la discuter en disant simplement qu'elle a un but politique.

En tout cas, nous ne considérons pas la question comme terminée; notre Comité est toujours debout, ouvert à tous; nous continuerons à travailler l'opinion, nous sommes décidés à nous occuper de cette question jusqu'à la complète réalisation du projet; nous sommes prêts à répondre à toutes les objections qu'on voudrait nous faire, nous tenons à dire que nous recommencerons cette pétition et nous avons la conviction absolue que le désir unanime de tout un quartier finira par se réaliser; pour notre part, nous aurons au moins la satisfaction d'avoir fait quelque chose pour le développement du Capreau et déjà maintenant *nous sommes heureux d'avoir fait sentir aux habitants* combien notre quartier est déshérité. D'ailleurs, nous avons le ferme espoir que grâce à l'opinion publique, la grande force actuelle après tout, nous obtiendrons dans notre quartier le cimetière demandé cette année par plus de 600 signataires.

Le Comité du cimetière.

LA DOTATION DE LA JEUNESSE DE FRANCE. — Une section de la Dotation de la Jeunesse de France est formée au Capreau, au « Café de l'Union Musicale », rue de Tourcoing.

Cette société rend de très importants services pour l'épargne et la solidarité de l'enfance et il est bon de rappeler que ses 1.000 sections réparties en France sont dans une situation des plus prospères avec 220.000 parts actives et un capital réel de 20 millions de francs.

Grâce à une réassurance nouvellement créée, la société offre de nouveaux avantages en cas de décès d'un sociétaire. En outre une caisse Orphelinat permet au Conseil d'administration de venir *en aide aux enfants sociétaires devenant orphelins.*

La société n'inscrit que les enfants de moins de 15 ans et grâce à une faible cotisation elle leur assure une dot à leur mariage ou à leur majorité.

Les recettes de la section se feront dimanche 28 décembre, de 11 h. à midi, au siège de la section.

COURQUIN FRERES, Joailliers, 115, boulevard de la Liberté, **Lille.** Tél. 11-34. 504

LANNOY
FLERS-BOURG

EN MANŒUVRANT DES ÉCHELLES. — Un ouvrier peintre de la station électrique du Breucq, Victor Stricanne, 47 ans, demeurant à Lille, rue Jemmapes, 8, s'est fait une blessure à l'articulation du poignet gauche en manœuvrant des échelles. Le docteur de la Compagnie lui ordonne six jours de repos.

TOUFFLERS

ENTRE TRAMWAY ET VOITURE. — Une collision s'est produite entre un car C faisant la navette entre cette commune et Roubaix et la voiture d'un marchand de beurre jeudi soir, à une heure avancée, à l'endroit dénommé « La Culbute ».

Cet accident n'a eu, pour conséquences, que des *dégâts matériels* et c'est le car qui a le plus souffert de la collision, car il fut mis momentanément hors de service, son avant ayant été démoli.

SAILLY

AU BUREAU DE BIENFAISANCE. — Par arrêté préfectoral, M. Jean Leuridan, ancien maire, est nommé, pour quatre ans, administrateur du Bureau de bienfaisance, à partir de 1914.

HEM

AU BUREAU DE BIENFAISANCE. — Par décision de M. le Préfet du Nord, M. Emile Bodelle, conseiller municipal, est nommé membre du Bureau de bienfaisance à partir du 1er janvier 1914 et pour une durée de quatre ans.

LEERS

ADJUDICATION. — Vendredi, à sept heures du soir, a eu lieu, à la Mairie, l'adjudication pour la fourniture du charbon et du pain au Bureau de bienfaisance en 1914. Le bureau se composait de MM. Emile Pottier, Achille Derache, Gaston Lafarge.

Pour la fourniture du pain, sur le prix de 0 fr. 70 le pain blanc de quatre livres, la coopérative l'« Union des Travailleurs » a offert un rabais de 3 centimes; M. Pierre Delbroucq a offert un rabais de 5 centimes, et M. Antoine Mamart a offert un rabais de 8 centimes. Ce dernier a été déclaré adjudicataire.

Pour la fourniture du charbon, M. Georges Cateère, seul soumissionnaire, a offert le prix de 32 francs les 1.000 kilogs; il a été déclaré adjudicataire.

SAILLY

LA FRAUDE. — La personne condamnée le 18 décembre, pour fraude, par le tribunal correctionnel de Lille, n'était pas, contrairement à ce qui a été déclaré, une habitante de Sailly.

Réclamez à votre épicier les **Cafés Wateriot-Choco*quières*,** pur Haïti, en paquets de 250 grammes. Gros : 150, rue de Paris, LILLE. 467-1

BLANC -- LINGERIE -- RIDEAUX
ROBICHEZ-VERDONCK
ROUBAIX — 50, Grande-Rue — ROUBAIX
Grande Vente Réclame
Draps. — Taies. — Nappes. — Serviettes. Essuies. — Torchons. — Lingerie — Layettes — Couvertures.
Profitez de suite des occasions.
Voir nos Rideaux et Stores. 69119

COFFRES-FORTS FICHET, contre le vol et le feu, 13, rue Nationale, 13, LILLE. 112

WATTRELOS

DE LA LUMIÈRE. — Rue de Leers, un conducteur, M. Jean Durieu, 36 ans, demeurant à Leers, fut surpris par la police locale conduisant un chariot non éclairé le soir. Procès-verbal lui fut dressé.

— Pour avoir circulé en vélo non muni de lanternes, trois cyclistes, MM. Louis Dupont, Albert Pauchant et Paul Jacob se sont vu dresser contravention par la police locale dans le quartier du Laboureur.

UN ACTE DE PROBITÉ. — Vendredi vers onze heures, M. Michez Duquesnoy, âgé de 16 ans, demeurant rue Neuve, 16, avait effectué une course à la maison de beurres et conserves, tenue par M. Flipot Plouvier, rue du Moulin.

En sortant de la boutique, il remarqua un portemonnaie près de la porte, tombé par mégarde. Il le remit immédiatement entre les mains de *Mme Flipot et alla faire une déclaration au commissariat de police.*

Le porte-monnaie contenait la somme de 75 fr., dont 70 fr. en or. Il fut réclamé dans le courant de l'après-midi par sa propriétaire.

Confections Dames, Fillettes, Enfants
A SAINT-JACQUES
211-213-215, rue du Collège, Roubaix
FIN SAISON - RABAIS SÉRIEUX
69314

TOURCOING

Un accident mortel dans une teinturerie

A L'USINE LIÉNAERT ET Cie, UN CHAUDRONNIER EST PRIS ENTRE UN TUYAU DE VAPEUR ET UN ARBRE DE TRANSMISSION. — IL A LE VENTRE ATROCEMENT ÉCORCHÉ PAR LE FROTTEMENT. — TRANSPORTÉ A L'HOPITAL, IL Y MEURT PEU APRÈS

Un affreux accident qui a été malheureusement mortel, s'est produit vendredi matin, dans l'usine de MM. Liénart et Cie, teinturiers-apprêteurs, rue Verte, à Tourcoing, dans les circonstances suivantes :

Un ouvrier chaudronnier, M. Emile Reynaert, âgé de 38 ans, originaire de Roulers (*Belgique*), demeurant rue de Strasbourg, avait été chargé de la réparation d'un tuyau de vapeur, situé au-dessus d'un arbre de *transmission. Pour effectuer ce travail,* l'ouvrier s'était hissé sur deux autres tuyaux superposés. Il était à ce moment 7 heures 1/2. Soudain, il glissa et tomba entre le tuyau et l'arbre de commande qui, sous ses terribles frictions, lui arracha à chaque tour les vêtements et les chairs de l'abdomen. Après plusieurs secondes d'angoisse, l'ouvrier chaudronnier, qui se trouvait dégagé de ses vêtements, retomba sur le sol.

Les ouvriers teinturiers, témoins de l'accident, se précipitèrent au secours de leur camarade. Relevé dans un état lamentable, M. Reynaert fut transporté dans une dépendance de l'établissement, où les premiers soins lui furent prodigués en attendant l'arrivée du médecin.

Peu de temps après les docteurs Desfossez et Bourgois allaient donner leurs soins à l'infortuné chaudronnier. Les praticiens relevèrent des blessures profondes au ventre et sur diverses parties du corps. Devant la gravité de l'état du blessé, ils ordonnèrent d'urgence son transfert à l'Hôpital Civil. M. Reynaert a été examiné à son arrivée à l'établissement charitable par M. le docteur Julien. Ce praticien a fermé les plaies par des points de suture. Mais les blessures étaient trop graves et le blessé ne tarda pas à rendre le dernier soupir.

M. Reynaert est marié et père de deux enfants, une fille âgée de 12 ans, et un garçon de 13 ans.

M. Lenfant, commissaire de police du 3e arrondissement, a ouvert une enquête.

LES ADJUDICATIONS

Le vendredi 26 décembre 1913, à 3 heures *du soir,* ont eu lieu, dans une des salles de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jules Brassart, adjoint au maire, assisté de MM. Jules Houist et Louis Bouclet, conseillers municipaux, en présence de M. Dramais receveur municipal, et de M. Broyart, directeur du Service de la Voirie municipale, les adjudications suivantes :

Fourniture des denrées nécessaires à la nourriture des chevaux des Services de l'Ebouage et des Sapeurs-Pompiers pendant l'année 1914. — Ont soumissionné: MM. Desmeaux fils, de Tourcoing, rabais 0.25 %; Louis Grimonpont, de Mouvaux rabais 0.75 %; Henri Six-Bourgois, de Tourcoing déclaré adjudicataire avec un rabais de 1.25 %.

Ferrure des chevaux de l'Ebouage pendant les années 1914, 1915, 1916. — Ont soumissionné MM. J.-B. Vannieuwenhuyse, de Tourcoing, rab 8 %; C. Dujardin, de Tourcoing, rabais 5 %. G. Dillies, de Tourcoing, rabais 6.75 %. M. J.-B Vannieuwenhuyse a été déclaré adjudicataire.

Chez les Anciens de l'Ecole industrielle

L'ASSEMBLÉE ANNUELLE

L'Association des Anciens Elèves de l'Ecole Industrielle, a tenu son assemblée générale annuelle, jeudi, à onze heures du matin, à son siège rue du Casino, sous la présidence de M. Paul Leman-Vandekerckhove, président. Cent six sociétaires étaient présents.

Le procès-verbal de l'assemblée du 26 janvier 1913, a été adopté.

M. Journé, secrétaire général, a donné lecture du compte-rendu, concernant la marche de la société durant l'année 1913 et sa situation actuelle. L'Association compte actuellement 519 membres, dont 184 perpétuels. Il a rappelé le succès de l'excursion à l'Exposition de Gand et du concert du 7 décembre. Il a signalé les services rendus par le bureau de placement qui fonctionne d'une façon très satisfaisante. Ce bureau pourrait encore rendre plus de services, si tous les sociétaires faisaient connaître les emplois vacants à leur connaissance. Le rapporteur après avoir démontré la bonne marche de l'Association a fait encore des vœux pour l'avenir. En terminant, le secrétaire général a eu un souvenir ému à la mémoire de M. Desurmont, professeur à l'Ecole, récemment décédé.

Ensuite M. Destailleur, trésorier général a exposé la situation financière. L'avoir de la société est de 7244 fr. 34, dont 6444 fr. 50 de capital réservé et 799 fr. 84 de fonds roulants.

MM. Dujardin et Koussens ont formulé quelques observations au sujet de l'organisation et du règlement des fêtes de l'Association, notamment de la plus récente. M. Bon a fait remarquer que la commission d'organisation s'était inspirée de l'intérêt de l'école et de celui de l'Association, en même temps que de l'agrément des sociétaires et de leurs familles.

La demande de création d'une section de foot-ball, n'a pas été prise en considération par le Comité.

Il a été procédé en fin de séance, à l'élection de quatre membres du Comité, en remplacement de MM. Maréchal, Dujardin, Delmotte, Destailleur dont le mandat est arrivé à expiration et de MM. Liétaer et Castelain démissionnaires. A la presque unanimité, les quatre membres sortants ont été réélus, ainsi que MM. J.-B. Decorte et Desseaux.

Une tombola a été tirée entre les sociétaires présents. MM. Leuran et Maréchal avaient offert à cette occasion, une série de lots superbes.

STATISTIQUES MENSUELLES

LES PERMIS DE CONSTRUIRE

Quatorze demandes d'autorisation de construire formant un ensemble de cinq maisons destinées à l'habitation, neuf aménagements intérieurs, agrandsisements de magasins, transformations diverses, etc... ont été déposées au Bureau d'Hygiène au cours des mois de novembre dernier.

Douze permis de construire ont été délivrés immédiatement, les autres n'ont pu l'être qu'après diverses rectifications ou additions *aux plans déposés à l'effet de les mettre en* concordance avec le réglement sanitaire et la loi du 15 février 1902, (hauteur des pièces *destinées à l'habitation de jour et de nuit;* notamment des chambres en mansarde; cube d'air; distance à observer entre les fosses *d'aisances,* citernes et puits; épaisseur de murs mitoyens; engagement de prendre les eaux potables, etc...)

LES ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS INSALUBRES

Suivant instruction de M. le Préfet du Nord un arrêté autorisant l'établissement d'un atelier de constructions *mécaniques avec fonderie* de cuivre a été notifié à l'industriel intéressé; ce dernier, devra se conformer strictement aux prescriptions du dit arrêté, sous peine de le voir rapporter.

Un industriel exploitant une fonderie, a été mis en demeure d'avoir à faire exhausser un tuyau d'échappement de vapeur qui incommode le voisinage, ce, en vertu d'un nouvel *arrêté de M. le Préfet modifiant l'arrêté primitif* d'autorisation. Un délai de un mois lui a été accordé pour s'exécuter.

Deux brasseries fonctionnant sans avoir été régulièrement autorisées, les industriels exploitants ont été mis en demeure d'avoir à solliciter de l'Administration préfectorale l'autorisation de continuer leur exploitation. L'un s'est exécuté immédiatement, l'autre n'ayant pas donné satisfaction dans le délai imparti, avis en a été donné à M. le Préfet à qui incombe la suite à donner.

CHEZ LES RADICAUX-UNIFIÉS. — Nous avons annoncé que M. Dron avait été nommé membre du Comité directeur du parti radical et radical-socialiste-unifié, dont M. Caillaux est devenu à Pau, le président.

Ce Comité-directeur vient de décider qu'un bureau mensuel présidera par roulement aux délibérations du groupe. Pour le mois de janvier, il est ainsi constitué : Président, M. G. Dron, vice-président de la Chambre des députés, maire de Tourcoing; assesseurs, MM Renard et Dalimier; secrétaire permanent, M Franklin-Bouillon.

Feuilleton du JOURNAL DE ROUBAIX du samedi, 27 décembre 1913

N° 7

Le Beau Couchant

Par Georges DELAQUYS

Emporté par un entantillage imprévoyant, Mlle Madeleine, dont ce n'était pourtant pas l'habitude, relut sa lettre, la trouva très drôle, la cacheta, et fut la jeter, elle-même, et sur-le-champ, à la poste.

Mais quand elle rentra chez elle, assagie par la marche dans le froid, elle rencontra du regard la petite merveille japonaise cuverte sur la table. Alors, une gravité subite s'empara de son âme et elle pensa, avec l'anxiété du remords :

« Madeleine, qu'as-tu fait?... »

V

« C'est bien ce que je pensais, se dit M. Gérard après la lecture de cette lettre. Cette satanée gamine s'empêtre, elle fond tête baissée, il n'y a pas moyen de la retenir. Et il devient évident pour moi que, quel que soit son âge, à quelques années près, c'est une âme d'une extrême jeunesse; sa hardiesse même en témoigne. Elle a la témérité de la candeur. « Cher monsieur », tout de suite, comme ça, ni plus ni moins, «cher monsieur...» Ah! pauvre petite, si tu le connaissais, le cher monsieur, comme tu ferais vite grise mine à sa barbe blanche!

Il serait peut-être temps, Gérard, mon bon ami, d'envoyer à cette innocente, ta photographie, ton acte de naissance, et de lui dire : « Mon enfant, laissez là toute illusion; je ne suis pas qui vous croyez. Evidemment, voilà ce qu'il faudrait faire; la loyau